

À l'ouverture de la séance du 24 novembre 2022, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 8 procurations).

1. Prospective et moyens

1.1 Adhésion aux Presses Universitaires de Rennes - vote

L'adhésion pour l'année 2022, d'un montant de 28 000 € pour 8 ouvrages, est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

1.2 Achat de chèques alimentaire et hygiène cellule d'aide sociale - vote

L'achat de chèques de services affectés à des produits d'alimentation et d'hygiène pour l'année 2023 d'un montant de 15 000 euros maximum, sous réserve de l'adoption du budget 2023, est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2. Ressources humaines

2.1 Primes BIATSS 2023 - vote

Les Primes BIATSS pour l'année 2023 sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.2 Motion relative à la revalorisation des Enseignants du Second degré Affectés au Supérieur (ESAS) – vote

La motion relative à la revalorisation des ESAS est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1.1 Désignation des membres du collège des « représentants de l'établissement » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président

La proposition suivante du Président concernant la désignation du collège des représentants de l'établissement au sein du conseil de gestion de la fondation de l'Université d'Angers :

- M. Christian ROBLEDO ;
- M. Pascal RICHOMME ;
- Mme Sabine DESVAUX ;
- M. Le vice-président étudiant ;
- Mme Christelle BOULICAUT ;
- Mme Dominique PEYRAT ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

3.1.2 Désignation des membres du collège des « fondateurs » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président

La proposition suivante du président concernant la désignation du collège des fondateurs au sein du conseil de gestion de la fondation de l'Université d'Angers :

- Mme Gersande NOYER (Crédit Mutuel Anjou) ;
- M. David RENO (Cabinet Sorex) ;
- Mme Karine DESGAGES (Scania) ;
- Mme Marie-Christine MOLL (La prévention médicale) ;
- Un-e représentant-e d'ALM ;
- Un-e représentant-e du CD 49 ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

3.1.3 Désignation des membres du collège des « personnalités qualifiées » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président

La proposition suivante du président concernant la désignation du collège des personnalités qualifiées au sein du conseil de gestion de la fondation de l'Université d'Angers :

- Laurence GUILLAUMET (Cheffe d'entreprise – Revist) ;
- Cyrille LAHEURTE (CCI) ;
- Pascale LUCIANI-BOYER (experte en numérique territorial) ;
- Fabrice GUÉRIN (Wise) ;
- Un-e représentant du Mans Université ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

4. Vie de l'Etablissement

4.1 Schéma directeur d'accessibilité numérique (SPAN) : Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2023-2025 – vote

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité du schéma directeur d'accessibilité numérique pour 2023-2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.2 Schéma directeur d'accessibilité numérique (SPAN) : Plan annuel d'action 2023 - vote

Le plan des actions du schéma directeur d'accessibilité numérique pour l'année 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5. Enseignements et conventions

5.1 Création de l'attestation universitaire « toxicologie niveau 1 » - Faculté de santé – vote

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.2 Création de l'attestation universitaire « toxicologie niveau 2 » - Faculté de santé – vote

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.3 Création de l'attestation universitaire « patient simulé et standardisé » - Faculté de santé - vote

La création de l'attestation universitaire est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 28/11/2022